

LES SAGES-FEMMES A HAUTEFONTAINE AU XVIIIème SIECLE

Julien SAPORI

Dans nos campagnes, le rôle des sages-femmes fut pendant des siècles dévolu à des *matrones* qui s'improvisaient dans ces fonctions sans aucune formation ni même titre officiel. Leur savoir-faire était des plus rudimentaires : le jour venu, on chassait les hommes de la maison, on plaçait la femme en couches dans une pièce surchauffée et le cas échéant, pour accélérer la délivrance, on administrait des vomitifs à base de viscères et de poudres mystérieuses ; puis on tirait ... Le tout était assorti d'enchantelements et de prières, voire d'amulettes, qui plaçaient l'opération sous le signe inquiétant d'une sorte de cérémonie païenne. En l'absence de tout homme, fût-il prêtre ou médecin, la matrone gouvernait seule cet événement considérable qu'est la naissance d'un être humain ; et parfois, en dépit des interdits, elle soulageait une femme enceinte d'une grossesse non désirée.

Dès lors, on comprend aisément les raisons de la longue méfiance de l'Eglise face à une telle profession. Saint-Augustin lui-même s'était fermement opposé au principe de l'ondoielement par les sages-femmes, soupçonnées de vouloir ainsi concurrencer la cérémonie du baptême, monopole du prêtre. Rappelons que l'on pratiquait l'ondoielement

lorsque le nouveau-né était en danger et risquait de mourir sans baptême. Le sacrement, placé dans ce cas sous le signe de l'urgence, était réduit à l'essentiel : généralement la sage-femme elle-même versait un peu d'eau sur l'enfant ou la partie de son corps déjà sortie du ventre de la mère, en prononçant la formule : "*je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*".

Finalement, à l'époque de la Contre-réforme tridentine, l'Eglise estima préférable de s'associer étroitement aux sages-femmes, nouvelles auxiliaires de la foi chargées, avant toute autre considération, de sauver les âmes des nouveaux-nés, mais aussi de mettre fin aux avortements clandestins.

Ce souci théologique rejoignait d'ailleurs les préoccupations populationnistes du pouvoir séculier. Un édit de Henri II en date de 1556 (aboli seulement en 1761 dans le ressort du Parlement de Paris) prescrivait que toute femme ayant constaté sa grossesse devait en faire déclaration devant les officiers royaux, et ce afin de lutter contre les avortements et les infanticides. Nous en avons trouvé une seule application à Hautefontaine : le 18 avril 1761, le curé Véron administra le baptême à Rémi, fils de Marie-Françoise Cellier. Il

s'agissait d'un enfant illégitime, et le curé prit soin de noter que la mère "*a fait la déclaration conformément à l'ordonnance, le 24ème jour de novembre, par devant Henry Denis, greffier de justice de Hautefontaine*".

Les sages-femmes devinrent donc, au seuil de l'époque moderne, une des pièces maîtresses de ce dispositif de contrôle religieux et démographique, mais, pendant longtemps, on continua de négliger leur formation médicale, exigeant qu'elles soient simplement de bonnes chrétiennes, capables d'ondoyer et baptiser correctement. L'Eglise préconisait même, en cas de décès de la mère et de l'enfant avant l'accouchement, le recours à une césarienne *post-mortem*, véritable pratique de boucher permettant de baptiser le foetus.

Une nouvelle profession

Les premiers règlements connus de la profession remonteraient à 1560, mais concernaient alors uniquement la ville de Paris, où l'on exigeait des futures sages-femmes de prêter le serment de secourir pauvres et riches, de ne pas pratiquer d'avortement (sous peine de mort) et d'ondoyer les enfants dont la vie était en danger. Après la révocation de l'Edit de Nantes, elles du-

rent être obligatoirement de foi catholique. Toujours dans la capitale, l'ordonnance royale du 24 février 1730 précisait les conditions de l'apprentissage, avec participation obligatoire à des cours théoriques et même aux dissections, ainsi qu'un examen final devant une commission, sanctionné par la remise d'un brevet. Mais en province, on n'exigeait pas les mêmes garanties, bien que généralement l'exercice de la profession fût soumis à la délivrance d'une lettre de maîtrise par un collège de chirurgiens.

Si la reprise en main doctrinale des sages-femmes par l'Eglise semble avoir été relativement efficace, au point de vue médical, à la fin du XVII^e siècle, les accouchements se déroulaient encore dans des conditions bien plus proches des coutumes néolithiques que de nos techniques contemporaines : il s'en suivait un taux de mortalité effrayant, tant chez les nouveaux-nés que

chez les femmes en couches. Pour la seule année 1727, nous avons dénombré à Hautefontaine seize naissances et quatorze décès. Parmi ces derniers, quatre concernaient des enfants de moins d'un an, soit un taux de mortalité infantile de 25 %, à comparer avec le taux actuel en France de 7,5 pour mille !

Les exemples illustrant ce véritable "massacre des innocents" sont trop nombreux pour pouvoir être cités même partiellement. Mais notre attention a été attirée plus particulièrement par les accouchements de jumeaux, par définition difficiles. Sur cinq accouchements de ce type survenus au village dans la période 1722 / 1771, quatre se sont terminés tragiquement, dont deux par le décès des mères, vraisemblablement atteintes de la "fièvre puerpérale", c'est à dire de septicémie, infection incurable avec les techniques de l'époque :

- "L'an 1729, le 14 janvier, André et Marie-Louise, fils et fille

d'André Sauvage et de Marie Blavin sa femme, sont morts âgés d'un jour, et leur corps ont été inhumés" (la mère devait décéder à son tour quinze jours plus tard).

- Le 15 août 1734, baptême de Jean-Nicolas et Marie-Jeanne, fils et fille de Nicolas Marin et Marieanne Carré son épouse ; tous survivent.

- Le 11 juillet 1745, baptême après ondoisement "à cause du danger de mort", de Marie-Thérèse et Nicolas, fille et fils de Charles Cresté, manouvrier ; ils décéderont respectivement trois et quatre jours plus tard.

- "L'an 1762, le 29 août, Marie-Jeanne et Marie-Anne, filles de Pierre Bera, serrurier, et de Marie-Jeanne Ginet sa femme, ont été baptisé" puis enterrées le même jour ; la mère devait décéder dix jours plus tard.

- Le 22 mars 1770, baptême de Jacques et Pierre, fils de Jacques Ciry tisserand, et de catherine Cresle, décédés le lendemain.



Les fonts baptismaux de l'église de Hautefontaine sont restés tels qu'ils étaient à l'époque où le curé VERON administrait le baptême aux nouveaux nés ondoyés auparavant à la maison par les sages-femmes "en raison du danger de mort", comme le rapportent les registres paroissiaux. D'après les notes manuscrites de M. Bernard ANCIEN,, la gaine de bois qui les entoure aujourd'hui encore daterait du XVIII^e siècle.

Il fallait que nos ancêtres fussent animés par une véritable rage de procréer pour que les femmes acceptent d'encourir de tels risques lors des accouchements. Mais dans un univers où la mort était omniprésente au quotidien de chacun, enfanter était un moyen de triompher de la "grande faucheuse" ; le dernier mot devait toujours revenir à la vie, envers et contre tous les deuils. C'est en ce sens qu'il faut interpréter la pratique très répandue à l'époque (et que nous jugerions aujourd'hui cynique) du remariage du veuf ou de la veuve très peu de temps après le décès du conjoint. Nous apprenons ainsi que, le 21 août 1746, fut baptisée Geneviève, fille de Pierre Moutonnet, charron, et de Marie-Louis Desmaret. L'enfant mourut deux semaines plus tard et la mère décéda à son tour, certainement des suites de l'accouchement, le 30 octobre 1746. Le sort s'acharna contre cette famille : le 7 février 1747, Pierre Moutonnet perdit un de ses fils, âgé seulement de 16 ans. Le veuf se remaria le 16 mai 1747 avec Thérèse Girard. On assista donc, dans la même famille à "trois enterrements et un mariage" en l'espace de neuf mois ! Parfois les délais étaient encore plus courts : le 18 avril 1744, Marie Anne Langlois, femme de Jean Caoët, manouvrier, décéda à l'âge de 26 ans, deux jours après la mort de son nouveau né ; son mari, certainement pressé de trouver une femme se chargeant de ses autres enfants, se remaria le 19 mai de la même année avec Marie Osselin, âgée de 23 ans, trente et un jours seulement après le décès de sa première femme.

La nouvelle sensibilité du siècle des Lumières refusait ce fatalisme. Selon le mot de Madame de Sévigné, au sujet de la maladie de sa petite fille : "*Je ne veux pas que cela meure*". On commença à s'intéresser à l'hygiène et l'obstétrique fit des progrès rapides. Le forceps fut mis au

point en 1747 et, en 1749, une chaire d'accouchement fut créée au Collège de Chirurgie de Paris. Une sage-femme célèbre, Mme Le Boursier du Coudray, publia en 1747 un *Abrégé de l'Art des Accouchements*, qui connut un grand succès. Deux ans plus tard, elle confectionna un mannequin, utilisé pour les cours, dispensés dans tout le royaume à plus de 5000 sages-femmes.

Sages-femmes rurales

Ces idées nouvelles pénétrèrent jusqu'au fond des campagnes. Ainsi, le 18 avril 1730, le registre paroissial de Hautefontaine mentionne pour la première fois l'existence d'une sage-femme, une certaine Louise Bourdon, qui baptisa à la maison "*à cause du danger de mort*", Pierre, fils de Pierre Moutonnet et de Marie-Louis Desmaret (couple déjà mentionné plus haut). Selon la coutume, la cérémonie du baptême fut suppléée à l'église paroissiale par le curé Marie-Joseph Veron, mais l'enfant décéda le 24 du même mois. Louise Bourdon avait déjà été signalée dans le registre le 16 janvier 1729, sans sa qualité de sage-femme, pour avoir baptisé un autre nouveau-né en danger de mort, une petite fille de Jean Duméz et Simone Loir, qui devait décéder le même jour "*et son corps être inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy, curé soussigné, en présence de Jean Amory, clerc de cette paroisse*". Louise Bourdon n'habitait pas Hautefontaine mais un village proche, peut-être Rethondes, semblant au départ avoir été chargée de couvrir plusieurs paroisses.

Cette situation peu commode ne dura guère. Le 16 janvier 1735, le curé nous apprend qu'un nouveau-né, Claude, fils de Charles Sevelin et de Margueite Payen, "*a été ondoyé à la maison à cause du danger de mort, par Henriette Namptier, sage-femme de cette paroisse*". Il pa-

rait douteux que d'autres sages-femmes aient précédé Louise Bourdon et Henriette Namptier à Hautefontaine, car nous n'en trouvons pas trace dans les registres paroissiaux. Il s'agit donc bien d'une création délibérée et réfléchie, dans laquelle le curé Marie-Joseph Veron eut certainement un rôle déterminant : docteur gradué en théologie de la Faculté de Paris, on peut en effet l'imaginer sensible aux idées nouvelles du siècle.

Henriette Namptier, née le 3 avril 1683 dans la paroisse, était la fille de Claude Namptier, notaire royal et greffier de la justice du lieu, et de Marie Despoisse sa femme. Son mariage, dernier célébré par le curé Toussaint Dupressoir deux mois avant son décès, confirme son appartenance à la notabilité, puisqu'elle épousa, à 19 ans, François Lasonnier ou Larsonnier, huissier de justice, âgé de 20 ans. Le couple était lié à d'autres notables du village, notamment à Messire Claude Saint-Germain, homme d'affaires du Marquis de Brion, et à Jean Lombart, maître d'école, parrains de deux de leurs enfants. Henriette a été certainement scolarisée, car elle signait avec une aisance manifeste les actes d'état civil. Il ne s'agissait donc plus d'une matrone ignorante et demi sorcière, mais d'une femme instruite, disposant de relations importantes.

Les registres paroissiaux nous en apprennent davantage sur elle, suggérant même les raisons intimes et profondes de sa vocation. Le 26 juillet 1723, elle perdit Madeleine, sa petite-fille née cinq jours auparavant. Un mois plus tard seulement, le 26 août, nous lisons dans le registre : "*Anne, fille de Pierre Tonion et de Marie Lesguillon, est née et m'a été présentée à l'église pour recevoir les cérémonies du baptême ayant été ondoyée à la maison par Henriette Namptier, femme de François Larsonnier, à cause du danger évident de mort*", suite à l'accouchement.

Puis nous avons vu que le 16 février 1735, pour la naissance de Claude Payen, Henriette figure dans les actes en qualité de sage-femme. Meurtrie par la perte de son enfant et décidée à épargner à d'autres mères son propre chagrin, elle s'est immédiatement dévouée aux femmes en couches de son village. Simple matrone au départ, pouvant compter uniquement sur son expérience et son dévouement, elle a fini par être agréée sage-femme officielle de la paroisse, à l'âge de 52 ans. Malheureusement nous ignorons si elle a pu suivre une formation.

Par ailleurs, cette femme entretenait avec son mari une relation quelque peu surprenante pour les mœurs de son siècle. François Larsonnier avait été huissier de justice à Hautefontaine en sa

jeunesse, mais en 1712, âgé de 30 ans, on le retrouve simple manouvrier, au bas de l'échelle sociale. Plus tard, à 57 ans, le voilà devenu jardinier chez les Feuillants de Blérancourt, alors que son épouse poursuivait son métier de sage-femme à Hautefontaine ! A une époque marquée par une grande stabilité sociale, ces changements de condition semblent avoir sanctionné une faute professionnelle grave ou une conduite indigne de la fonction d'auxiliaire de justice. La conséquence fut la dislocation du couple : Henriette et François vécurent désormais à 25 km l'un de l'autre et ne se revirent qu'à de rares occasions, comme lors du mariage de leur fils Pierre, qui élut domicile dans la paroisse de Saint-Germain-les-Compiègne.

Henriette Namptier figure une dernière fois dans le registre paroissial en qualité de sage-femme, pour avoir administré un baptême le 8 décembre 1740. Elle décéda le 7 juillet 1744, à l'âge de 61 ans, "après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction, et le lendemain son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires, en présence du dit Larsonnier" (son mari) "et de ses deux fils". Son acte de décès nous réserve une surprise : contre tout usage (et c'est le seul exemple trouvé à Hautefontaine), l'un de ses enfants signa "Larsonnier-Namptier", dernier hommage à l'esprit indépendant de cette femme de caractère, qui sut braver les tabous de son époque et incarna dans son village

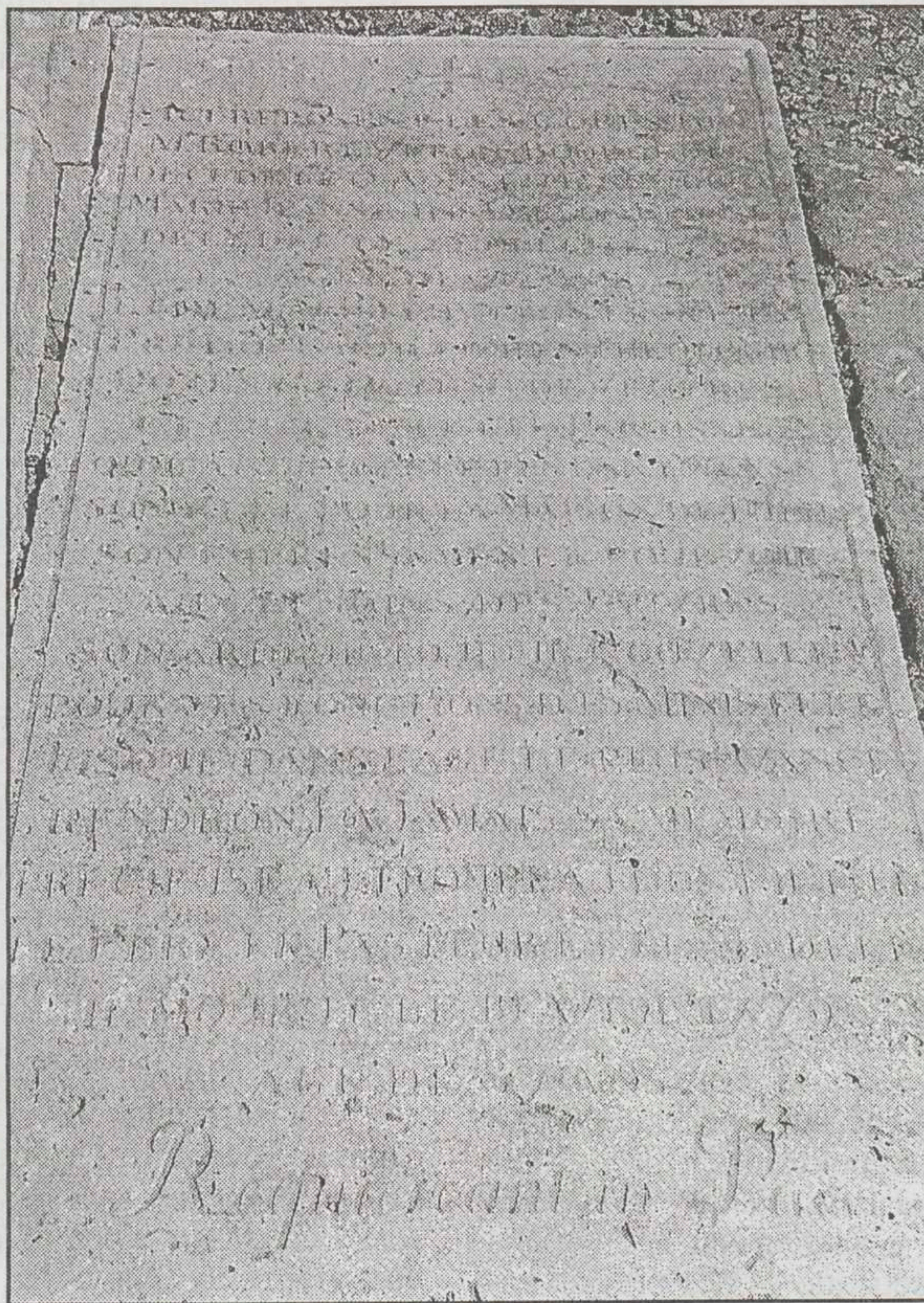
La pierre tombale de Marie-Joseph VERON, curé de Hautefontaine de 1723 à 1779, est toujours visible devant le portail sud de l'église.

On peut y lire :

"Ici repose le corps de M. Robert VERON, bourgeois, mort le 12 août 1713, âgé de 82 ans, Marie-Jeanne TISSART son épouse, décédée le 25 juillet 1730 âgée de 70 ans, et de M. Joseph VERON leur fils, doyen du doyenné de Vivières et curé de cette paroisse qu'il a gouverné pendant 56 ans.

Son zèle pour la maison de Dieu, son empressement à pourvoir aux besoins des pauvres, son ardeur toujours nouvelle pour les fonctions du saint-ministère jusque dans l'âge le plus avancé, rendront à jamais sa mémoire présente au troupeau dont il fut le père, le pasteur et le modèle.

Il mourut le 19 avril 1779 âgé de 87 ans. Requiescat in pace".



ce grand mouvement de médicalisation des naissances, une des révolutions les plus importantes du XVIII^e siècle dans le domaine des mœurs. Sa vie nous fait un peu penser à celle d'une grande héroïne de la cause féministe, la poétesse Christine de Pisan, qui, trois siècles auparavant, se trouvant veuve avec plusieurs enfants à charge, déclara : "*seulete suy et seulete vueil estre*", et finalement : "*de femme devint mâle*", au plan social, débarrassée de toute tutelle maritale et capable de se lancer seule dans une vie professionnelle autonome.

Henriette fut remplacée comme sage-femme de Hautefontaine par Marie-Anne Carré, fille de Nicolas Carré, manouvrier, qui se maria à Nicolas Marrin, berger. Le couple eut un fils, Jean, charretier, décédé à 26 ans le 15 décembre 1754. Marie-Anne Carré, d'un milieu plus modeste que sa précédente consoeur, était aussi plus conformiste dans sa vie personnelle. Mais dans l'exercice de ses fonctions, elle s'est tout de même heurtée à des résistances particulièrement significatives.

Les sages-femmes rencontraient en effet l'opposition de trois catégories : les matrones, retranchées dans leurs superstitions ancestrales ; les curés soucieux de préserver l'orthodoxie religieuse lors de l'administration des ondolements ; les chirurgiens voyant d'un mauvais oeil s'établir une nouvelle corporation qui les concurrençait.

Nous ignorons tout de la résistance des matrones à Hautefontaine, mais nous notons que, lors du baptême administré le 29 octobre 1753 à François, fils d'Antoine Blaguer, manouvrier, et de Marie Païen, son épouse, le curé Veron précise pour la première fois que "*l'enfant a été ondoyé à la maison de Marie-Anne Carré, sage-femme, épouse de Nicolas Marin, lequel ondolement nous avons jugé valide par*

l'examen que nous avons fait de la manière dont il a été administré par la dite Marie-Anne Marin et par le rapport que nous en ont fait Marie Ange Vite, Angélique Vite et le père de l'enfant". Le curé s'était livré à une véritable enquête, avec recueil de témoignages, dans la mesure où il ne devait pas faire entièrement confiance aux connaissances théologiques de la sage-femme. On retrouve une mention analogue le 24 mars 1754, à l'occasion de la naissance de Marie, fille de Simon Lequeux, garde-chasse de Messire le Marquis de Brion. Puis tout semble rentrer dans l'ordre, sans doute parce que Marie-Anne Carré avait fini par maîtriser le cérémonial des ondolements.

Dans le royaume, la résistance des médecins et chirurgiens fut particulièrement opiniâtre. En 1788 encore, un docteur parisien devait écrire un *Mémoire sur l'incapacité des sages-femmes*, au titre tout à fait explicite. Qu'en était-il à Hautefontaine ? Les registres nous apprennent la naissance, le 6 mai 1747, de Pierre François, fils d'Alexis Flacher, chirurgien, et de Madeleine Flamant ; le nouveau-né n'avait pas été mis au monde par le père chirurgien, mais par la sage-femme Marie-Anne Carré. Il s'agit très certainement là d'une marque de confiance. *A contrario*, nous n'avons pu trouver qu'un seul exemple d'accouchement effectué au village par un médecin : le 27 octobre 1762, Jean, fils de Jacques Giri, tisserand, et de Marie-Josèphe Crété, fut ondoyé à la maison par Louis Lambert, chirurgien à Attichy.

L'existence des sages-femmes à Hautefontaine semblait donc durablement établie. Il n'en était pourtant rien. Le 27 février 1770, Marie-Anne Carré décédait à l'âge de 76 ans. A partir de cette date, les registres paroissiaux ne font plus état de la présence de sages-femmes dans le village. La population fut donc

contrainte de chercher d'autres solutions.

Parfois, c'était le père lui-même qui baptisait et assistait peut-être sa femme en couches. Ainsi, le 13 octobre 1770, Alexis La Fontaine, manouvrier, ondoya sa fille accouchée à quatre mois et demi seulement. On pouvait aussi recourir à l'aide d'une sage-femme extérieure à la paroisse (Marie Caloche, de Montigny-Lengrain, demeurant sans doute trop loin, n'est cependant citée que pour une seule naissance, le 18 mai 1774). Restait la possibilité de faire appel au chirurgien local, Antoine Lolliot, mentionné lors de deux accouchements, le 29 avril 1776 et le 3 septembre 1777. On note toutefois que ces quatre nouveaux-nés décédèrent tous très rapidement.

Pourquoi le village s'est-il donc retrouvé brusquement dépourvu de sage-femme ? On observe que le décès de Marie-Anne Carré coïncida avec le grand âge de l'homme qui avait créé cette institution à Hautefontaine, le curé Marie-Joseph Veron. Ce dernier ne devait mourir qu'en 1779, mais, à partir de 1768, à l'âge de 76 ans, il se trouva placé dans une sorte de semi retraite, de plus en plus substitué, pour la tenue des registres paroissiaux, par des vicaires, qui signalaient d'ailleurs sa santé défaillante.

Prêtre exemplaire, empressé à "*pourvoir aux besoins de pauvres*", comme l'indique sa pierre tombale, il aura incarné les qualités de ces curés de paroisse du XVIII^e siècle, véritables modèles sociaux, vantés même par Voltaire ou J.J. Rousseau. Toutefois, l'échec de l'action du curé Veron en faveur des sages-femmes à Hautefontaine, institution qui ne lui a pas survécu au village, témoigne des limites du système d'assistance publique sous l'ancien régime, reposant trop exclusivement sur le dévouement de quelques hommes exceptionnels.

Conclusion

Les sages-femmes de Haute-fontaine semblent avoir su se faire accepter et apprécier par l'ensemble de la population et des notables du village. Toutefois, d'une façon plus générale, le problème de l'insuffisante formation médicale de ces précieuses auxiliaires resta longtemps un obstacle à leur efficacité. On peut lire dans le cahier de doléances de l'assemblée du clergé du bailliage de Soissons, en 1789 : "*les populations dépendant essentiellement des secours que l'on donne aux femmes en couches, il est de la plus grande importance qu'elles ne soient pas livrées à l'ignorance des sages-femmes, (c'est) pourquoi le clergé du bailliage de Soissons demande qu'il soit défendu, sous les peines les plus graves, à aucune femme d'exercer les fonctions de matrone, qu'elle n'ait fait un cours suffisant dans une école d'accouchement et qu'elle ne soit munie des certificats de capacité suffisants*".

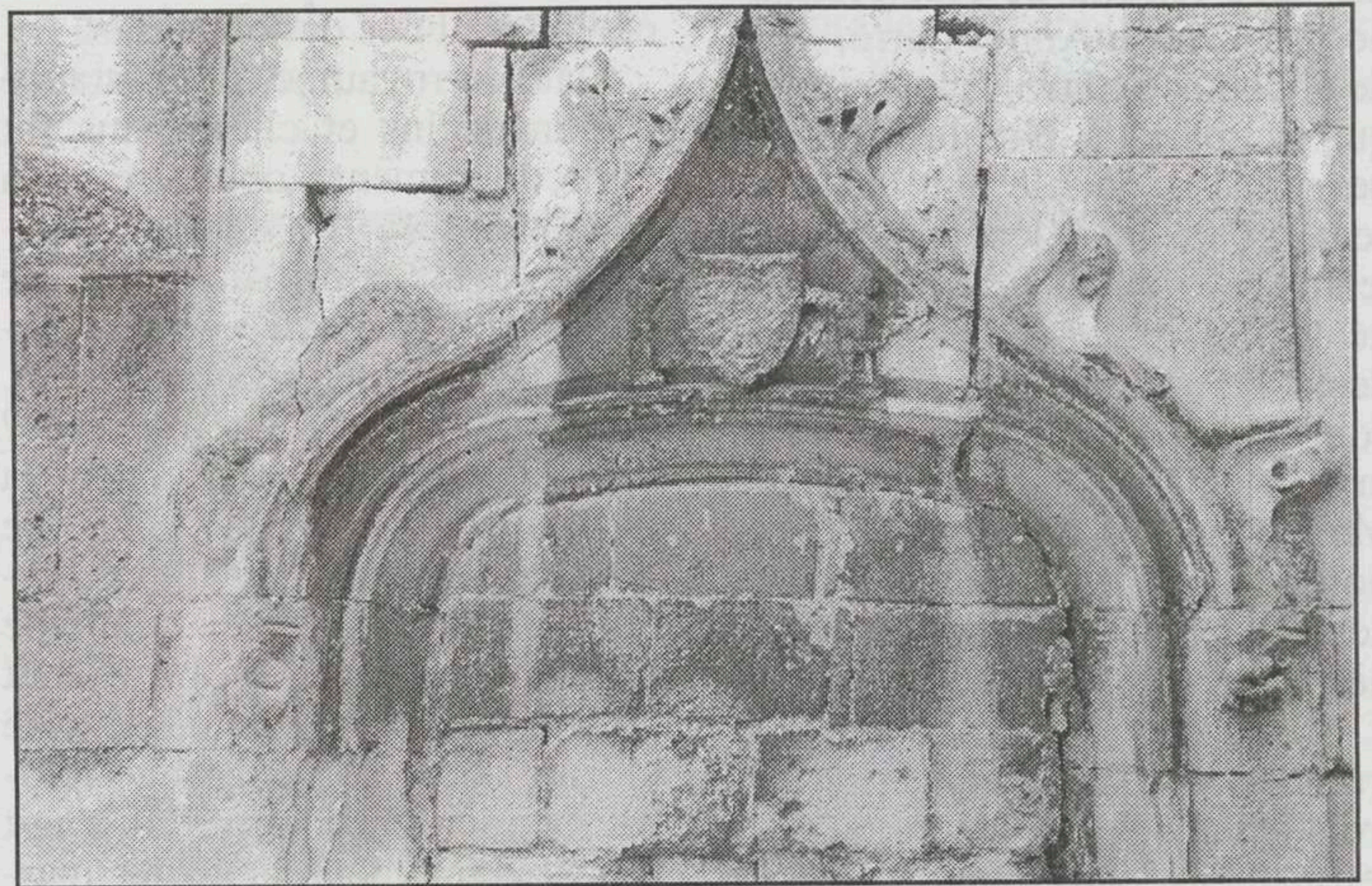
Polémique dépassée ? Aujourd'hui encore, les relations entre sages-femmes et médecins restent parfois tendues. Dans ce domaine la France, qui a décidé de laisser une grande autonomie à une corporation de sages-femmes particulièrement bien formées, apparaît à contre-courant par rapport à d'autres pays européens, où les médecins dirigent les accouchements et placent les sages-femmes dans une position subalterne. Le problème pourrait donc rebondir dans les années à

venir, à l'occasion d'une quelconque directive européenne.

Or une histoire pluri-séculaire nous apprend que les tensions entre ces deux catégories de personnel médical ne peuvent s'apprécier uniquement sous l'angle, trop réducteur, des compétences respectives. D'autres considérations entrent en jeu, dépassant également le cadre d'une prétendue "guerre des sexes". L'historien ne peut que constater que, depuis des millénaires, ce sont des femmes qui président aux naissances, pour des raisons psychologiques compréhensibles, mais aussi parce que notre civilisation a toujours considéré le *beau sexe* comme l'intermédiaire

re obligé entre l'humanité et la nature.

C'est à Lourdes, auprès de la Vierge, que l'on se rend pour obtenir une guérison, et guère à Rome chez le Pape. L'avenir dira si notre société est vraiment décidée à tourner la page de cette dernière et importante spécialisation sociale des sexes. Si l'on considère les difficultés auxquelles se sont heurtés, ces dernières années, les rares hommes ayant voulu se destiner à une carrière de "sage-femme", avec une polémique significative ayant abouti à l'invention du mot "moyeutenicien", j'ai tendance à croire que, sur ce point au moins, le poids de la tradition l'emportera.



Autrefois, l'entrée principale de l'église de Haute-fontaine se trouvait au pied du clocher, côté ouest. Muré depuis des temps immémoriaux, ce portail est surmonté de petits personnages sculptés, entourant un blason dont le dessin est devenu invisible.

C'est par ce portail qu'entraient au XVIII^e siècle les familles conduisant les nouveaux-nés à la cérémonie du baptême.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

- Registres paroissiaux de Haute-fontaine (Oise), vol. 1 à 7 (1608 à 1781).
- Léon ABENSOUR, *La femme et le féminisme avant la Révolution*, Paris, E. Leroux, 1928.
- Jean DELUMEAU, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.
- Michel LAGET, "La naissance aux siècles classiques. Pratique des accouchements et attitudes collectives en France aux XVII^e et XVIII^e siècles", *Annales E.S.C.*, septembre/octobre 1987, p. 958-992.
- Hervé LE BRAS, Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Le livre de poche, 1981.
- Abbé PECHEUR, "Les cahiers de doléances du bailliage de Soissons".
- Sabine VALICI-BOSIO, *La mère et l'enfant dans l'ancienne France*, Paris, De Bartillat, 1988.